

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 1 de 14

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### **1.1. Identificateur de produit**

Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Numéro d'Enregistrement 01-2119444314-46-XXXX

REACH:

Nº CAS: 109-99-9

Nº Index: 603-025-00-0

Nº CE: 203-726-8

##### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

###### **Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

###### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: N-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

###### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV

Rue: Industriezone "De Arend" 2

Lieu: B-8210 Zedelgem

Téléphone: +32 50 28 83 20

E-mail: info.be@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 2 de 14

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 070 245 245 (8002 5500 Luxembourg) / +32 2 808 3237 (CHEMTREC-Belgium) / +352 20 20 24 16 (CHEMTREC-Luxembourg)**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Carc. 2; H351

Acute Tox. 4; H302

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H335

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention d'avertissement:** Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

- |      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.    |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.      |

**Conseils de prudence**

- |           |  |
|-----------|--|
| P201      | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  |
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233      | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P261      | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.   |
| P280      | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                   |
| P370+P378 | En cas d'incendie: Utiliser sable, poudre chimique ou une mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.                                    |

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- |        |                                      |
|--------|--------------------------------------|
| EUH019 | Peut former des peroxydes explosifs. |
|--------|--------------------------------------|

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 3 de 14

#### 3.1. Substances

Formule: C4H8O  
Poids moléculaire: 72,11 g/mol

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
109-99-9	tétrahydrofurane			100 %
	203-726-8	603-025-00-0	01-2119444314-46-XXXX	
	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H225 H351 H302 H319 H335 H336 EUH019			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
109-99-9	203-726-8	tétrahydrofurane	100 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1,65 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 25 - 100 STOT SE 3; H335: >= 25 - 100		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Aucune donnée disponible

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Toux

Dyspnée

Effet narcotique

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 4 de 14

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquides combustibles

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Veiller au retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 5 de 14

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### **Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

À conserver au frais et au sec.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

exigences nationales

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 6 de 14

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Lumière

température minimale de stockage +5°C

température maximale de stockage +30°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
109-99-9	Tétrahydrofurane	50 100	150 300		8 h 15 min	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

Nº CAS	Noms des agents	Valeurs de référence DNEL/DMEL			
		DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
109-99-9	tétrahydrofurane				
	Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	52 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	75 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	150 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	72,4 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	96 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	150 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 7 de 14

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental		Valeur
109-99-9	tétrahydrofurane	
Eau douce		4,32 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		21,6 mg/l
Eau de mer		0,432 mg/l
Sédiment d'eau douce		23,3 mg/kg
Sédiment marin		2,33 mg/kg
Intoxication secondaire		67 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4,6 mg/l
Sol		2,13 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Écran de protection du visage

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 10 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 8 de 14

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	Testé selon la méthode
Couleur:	incolore	
Odeur:	comme: Éther	
Point de fusion/point de congélation:	-108,5 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	65-66 °C	
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité:	1,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12,4 vol. %	
Point d'éclair:	-21,5 °C	
Température d'auto-inflammation:	215 °C	
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur (à 20 °C):	7-8 (200 g/l)	
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité:	facilement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 0,45 (25 °C)	
Pression de vapeur:	173 hPa	
(à 20 °C)		
Densité (à 20 °C):	0,89 g/cm³	
Densité apparente:	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible	

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalement sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

##### Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

##### Température d'inflammation spontanée

215°C

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 9 de 14

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

0,48 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Peut former des peroxydes explosifs.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Formation de: Peroxydes

### 10.2. Stabilité chimique

Protéger contre:

Lumière

Air

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Brome

Agent oxydant

Oxygène

Acides

Peroxydes

alkali hydroxides

hydrides, potassium

thionyl chloride, halides

titanium tetrachloride

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Lumière

Air

### 10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc

Articles en plastique

étain

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 10 de 14

En cas d'incendie:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Peroxydes

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

###### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

irritations des muqueuses

Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	tétrahydrofurane					
	orale	DL50 mg/kg	1,65	Rat	Study report (1978)	Conducted according to a published proce
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2009)	OECD Guideline 402

###### Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

###### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (tétrahydrofurane)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (tétrahydrofurane)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (tétrahydrofurane)

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

###### Information supplémentaire références à des preuves

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 11 de 14

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers****Autres informations**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Irritant

Toux

Dyspnée

Effet narcotique

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	tétrahydrofurane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2160	96 h	Pimephales promelas	Center for Lake Superior Environmental S	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC	216 mg/l	33 d	Pimephales promelas	Environmental toxicology and chemistry 4	Effect on hatching rate, survival and gr

**12.2. Persistance et dégradabilité**

39 %; 28 d; aerob

OECD-301D

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

Nº CAS	Substance	Log Pow
109-99-9	tétrahydrofurane	0,45

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 12 de 14

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2056
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TÉTRAHYDROFURANE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2056
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TÉTRAHYDROFURANE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2056
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TETRAHYDROFURAN
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 13 de 14

EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2056
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TETRAHYDROFURAN
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,12.

##### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

##### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Tétrahydrofurane (THF) min. 98 % technique stabilisé avec 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol  
(BHT)**

Révision: 03.02.2025

Code du produit: AC11.00769

Page 14 de 14

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.

**Information supplémentaire**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.